



ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN  
2740, avenue Saint-David, Québec (Québec) G1E 4K7 Tél. : 666-4500  
[ecolesamueldechamplain.ca](http://ecolesamueldechamplain.ca)



# ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

2740, avenue Saint-David  
Québec (Québec) G1E 4K7  
Tél. :(418) 666-4500

Courriel : [essdechamplain@csdps.qc.ca](mailto:essdechamplain@csdps.qc.ca)

Site Internet : [http : //samueldechamplain.csdps.qc.ca](http://samueldechamplain.csdps.qc.ca)

## PROSPECTUS 2017-2018







Aux élèves,  
Aux parents,  
Aux membres du personnel,

Ce prospectus renferme des éléments d'information concernant les services offerts à l'école Samuel-De Champlain.

Il vous sera utile tout au long de cette année scolaire. N'hésitez pas à nous contacter pour des informations complémentaires.

Comme toujours, le Projet Éducatif de notre école est disponible sur notre site Internet. Nous vous rappelons que les valeurs préconisées dans notre projet éducatif sont : le respect, la réussite et la persévérance. Ces valeurs guident nos interventions et ont été sélectionnées par l'équipe école, les élèves ainsi que les parents. Par ailleurs, le plan de réussite 2017-2018 sera approuvé lors d'une prochaine rencontre du Conseil d'établissement. Il sera également disponible sur notre site Internet après l'approbation.

Nous vous invitons à visiter régulièrement le site Internet de notre école, les mises à jour sont très fréquentes. Ainsi, il vous sera possible de trouver beaucoup d'informations sur les activités de notre école.

[ecolesamueldeschamplain.ca](http://ecolesamueldeschamplain.ca)

L'équipe de Samuel-De Champlain mettra le cap sur la réussite et aussi sur celui des rêves de nos jeunes. Croire en eux, c'est souvent voir au-delà des petits gestes du quotidien. Avec votre soutien et votre collaboration, nous tenterons de les amener à se dépasser, à s'engager dans leur réussite et ainsi à construire leur école.

Tous et chacun devront faire de Samuel-De Champlain un milieu éducatif où les jeunes seront heureux et grandiront en sécurité.

**Bonne année scolaire!**

Carl Ouellet  
Directeur

**PERSONNEL DE L'ÉCOLE**

(418) 666-4500

**Accueil – Réception**

poste 4513

**La direction :**

**Direction :** Carl Ouellet

Agente de bureau cl. princ. : Geneviève Tremblay

poste 4510

**Direction adjointe :** Chantal Spina

1<sup>er</sup> cycle et cheminements particuliers (CPP, FPT)

**Direction adjointe :** Karina Hayes

2<sup>e</sup> cycle et cheminements particuliers (PRE-DEP et CL)

Secrétaire : Marie-Pier Martel

poste 4530

**Gestionnaire à l'administration d'établissement :** Danielle Daigle

Agent de bureau cl. princ.: Vincent Légaré

poste 4540

**Les services aux élèves :**

**Orientation et information scolaire :**

Martine Deshaies

poste 4507

**Psychoéducatrice :**

Myriam Beaulieu-Lessard

poste 1179

**Psychologie :**

Alain Guillemette

poste 4506

**Orthophonie :**

Andrée-Anne Boucher-Boily

poste 4334

Marie-Claude Rousseau

poste 3397

**Animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire :**

Hélène Pomerleau

poste 4522

**Bibliothèque :**

Nancy Tremblay

poste 4543

**Animation à la vie étudiante (loisirs-sports-arts) :**

Marie-Josée Vallière

poste 0176

**Responsable des sports :**

Joannie Petitclerc

poste 0173

**Soutien aux élèves en difficultés de comportement et d'apprentissage :**

Intervenants (éducateurs spécialisés) : Marie-Claude Lebrun

Pierre Gagné

Local Retrait

poste 4418

**Santé :**

Fabienne de Quirini, infirmière CLSC Orléans

poste 6026

**Service social :**

CLSC Orléans

(418) 663-2572

# ***POLITIQUE DES ABSENCES ANORMALES OU NON MOTIVÉES***

---

---

## ***BUT DE LA POLITIQUE***

- Mettre en place des mesures qui nous permettent de répondre aux exigences de l'article 17 sur la loi de l'instruction publique.
  - *Art. 17 : Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse leur obligation de fréquentation scolaire.*
- 
- 

**\* Après 24 heures, une absence non motivée devient une absence anormale.**

Vous pouvez nous aviser de l'absence de votre enfant, 24 heures/24  
au numéro suivant : **(418) 666-4500, poste 4947**

## ***ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE***

- 1) Lors de la première absence anormale, l'enseignant-ressource ou le T.E.S. rencontre l'élève, lui explique la politique des absences anormales et lui en remet une copie, accompagnée d'un coupon-réponse. L'élève doit faire signer ses parents et retourner ledit coupon. L'élève est informé de sa responsabilité à se procurer les notions qu'il a manquées auprès de son enseignant.
- 2) Lors de la deuxième absence anormale, une lettre sera expédiée aux parents pour les informer qu'à la prochaine absence anormale, ils devront se présenter à l'école avec leur enfant.
- 3) Lors de la troisième absence anormale, les parents doivent venir à l'école avec leur enfant pour une analyse de la situation et une prise de décision sur les conséquences à venir.

### **Conséquences possibles :**

- Suspension au local Retrait
- Suspension à la maison de 1 à 5 jours
- Signalement à la DPJ
- Suspension avec recommandation d'une expulsion de l'école

# PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT OFFERTS À L'ÉCOLE

## FORMATION GÉNÉRALE

L'école Samuel-De Champlain offre :

1. Une formation générale de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire.
2. Des cheminements pédagogiques particuliers (CPP) et (FPT), le programme de formation préparatoire au DEP (concentration DEP-DES) et des cheminements particuliers pour les élèves présentant des difficultés langagières (CL).
3. **Des programmes de concentrations :**
  - Science et technologie (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire)
  - Peinture (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire)
  - Multisports (3<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire)
  - Danse (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire)
  - Informatique (1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire)
  - Soccer (1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire)
  - Comédie musicale (1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire)
  - English Word (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> secondaire)
4. **Des cours à options :**
  - Art dramatique
  - Arts plastiques
  - Chimie
  - Musique
  - Physique
  - Anglais (5<sup>e</sup> secondaire)

## HORAIRE DE L'ÉCOLE

### Horaire des cours en formation générale :

9 h 20	à	10 h 35 (1 <sup>er</sup> cours)
10 h 35	à	10 h 50 (pause)
10 h 50	à	12 h 05 (2 <sup>e</sup> cours)
12 h 05	à	13 h 30 (dîner)
13 h 30	à	14 h 45 (3 <sup>e</sup> cours)
14 h 45	à	15 h 00 (pause)
15 h 00	à	16 h 15 (4 <sup>e</sup> cours)

### Horaire lors des sessions d'épreuves :

Un horaire particulier est affiché sur les babillards des différentes unités quelques jours avant les sessions d'épreuves.

**L'école est ouverte à partir de 8 h et ferme à 17 h 30.  
De plus, le secrétariat est fermé entre 12 h et 13 h.**

## DATES IMPORTANTES

**\* Il est possible que des directives précises en provenance du MEES nous forcent à modifier le calendrier scolaire. Nous informerons les parents de nos élèves dès que possible.**

29 et 30 août :	Accueil technique et social des élèves
31 août :	Début des cours (pour tous)
18 septembre :	Assemblée générale des parents (élection des membres au conseil d'établissement)
Septembre et janvier :	Inscription aux activités socioculturelles, sportives et récréatives
1 <sup>er</sup> octobre :	Salon des Premières-Seigneuries (Polyvalente de Charlesbourg)
15 octobre :	Journée «Portes ouvertes»
23 et 24 novembre :	Rencontre parents-enseignants 1 <sup>re</sup> étape
22 février :	Rencontre parents-enseignants 2 <sup>e</sup> étape

\*Les étapes se distribuent de la façon suivante :

- ✓ **Étape 1 : du 29 août au 3 novembre 2017**
- ✓ **Étape 2 : du 6 novembre 2017 au 9 février 2018**  
**Session d'épreuves du 15 au 21 décembre 2017**
- ✓ **Étape 3 : du 12 février au 22 juin 2018**  
**Session d'épreuves du 9 au 13 avril 2018**  
**Session d'épreuves de fin d'année du 13 au 22 juin 2018**

N.B. La liste des activités parascolaires n'apparaît pas dans l'échéancier des événements spéciaux. Nous bénéficions des services d'un technicien en loisirs et nous procédons à la planification de toutes nos activités en concertation avec les membres du parlement étudiant.

Nous procédons de la même façon avec les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire et Concentration DEP-DES en ce qui concerne les activités des finissants: bal, fête des finissants, album, etc.

Nous vous invitons à lire les communiqués pour connaître le contenu de la planification par étape. Ils seront disponibles sur le site Internet de l'école : [ecolesamueldechamplain.ca](http://ecolesamueldechamplain.ca)

# NORMES DE PROMOTION ET RÈGLES DE SANCTION

---

## NORMES DE PROMOTION

---

### 1<sup>ER</sup> CYCLE

L'élève poursuit des apprentissages durant les deux années de ce cycle. Il y aura étude du dossier à la fin du cycle (bilan des apprentissages). Pour obtenir sa promotion, l'élève doit réussir ses 3 matières de base et accumuler 26 unités de 2<sup>e</sup> secondaire.

### 2<sup>E</sup> CYCLE

#### ▪ PROMOTION PAR MATIÈRES

---

## RÈGLES DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

---

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de la 5<sup>e</sup> secondaire. Les unités obligatoires sont les suivantes :

- 6 unités de français de 5<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités d'anglais de 5<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités (CST) ou 6 unités (TS/SN) de mathématique de 4<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de 4<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de 4<sup>e</sup> secondaire
- 2 unités d'arts de 4<sup>e</sup> secondaire
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de 5<sup>e</sup> secondaire

---

## LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET AU COLLÉGIAL

---

### **Admission à la formation professionnelle :**

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu.

ou

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire en français, anglais et mathématique, selon le programme choisi. Certaines conditions particulières peuvent également s'appliquer.

### **Admission à la formation collégiale :**

Pour être admissible aux études collégiales, dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) en enseignement préuniversitaire (général) ou en formation technique, l'élève doit :

1. Détenir un diplôme d'études secondaires (DES).
2. Réussir, s'il y a lieu, les préalables exigés par le programme (chimie, physique, mathématiques, etc.).
3. Répondre aux conditions particulières des cégeps (exigences physiques, tests de sélection, etc.).



# Règles de vie à l'école Samuel-De Champlain

## PRINCIPES DIRECTEURS

Les règles de vie ne devraient pas être considérées comme un recueil d'interdits, mais plutôt comme un guide de conduite, un instrument de formation qui a fait ses preuves.

**Les règles de vie font appel à la participation positive de tous les élèves. En effet, tout élève doit se tenir responsable du climat de travail qui doit régner dans les locaux de classe, d'étude ou à la bibliothèque. Chaque élève doit également assumer sa responsabilité dans le développement d'un climat de confiance mutuelle, de respect des autres et d'entraide.**

## RÈGLES DE VIE

### A. Respect de l'autorité

- J'utilise des mots et des gestes polis ainsi qu'une attitude respectueuse envers les enseignants et tous les autres membres du personnel de l'école.
- J'utilise le vouvoiement lorsque je m'adresse à un adulte de l'école.

### B. Respect de soi

- Je porte une tenue vestimentaire convenable. Entre autres, je m'assure que mon dos, mes épaules, mon ventre, mes cuisses, mes seins et mes sous-vêtements sont toujours couverts et non visibles. Dans le cas des « leggings », le vêtement du haut doit obligatoirement couvrir les fesses.
- Je porte des chaussures en tout temps.
- Je ne porte pas de vêtements et d'accessoires qui affichent des messages associés à la violence, à la drogue ou à l'alcool, à des groupes violents, racistes, sexistes, discriminatoires ou susceptibles de ridiculiser une personne ou une institution. La même règle s'applique lorsque je désire personnaliser mon agenda.
- J'enlève ma casquette, ma tuque, mon capuchon, mon chapeau et mon foulard à l'intérieur de l'école.
- J'enlève mes vêtements d'extérieur et mes bottes d'hiver pour des raisons d'hygiène.
- Je limite mon expression amoureuse à des gestes convenables en public (geste ne créant pas de malaise).
- J'utilise un langage approprié en évitant les sacres et les mots vulgaires.

### C. Respect des autres

- J'utilise des mots et des gestes qui favorisent la bonne entente.
- J'utilise des mots et des gestes polis envers tous les élèves de l'école.
- Je n'attaque pas la dignité et la réputation des autres, tant à l'école que sur les réseaux sociaux.
- Je n'utilise aucune forme de violence, de harcèlement ou de « taxage ».
- Je respecte les règles d'hygiène et je ne crache pas.

### D. Respect du matériel

- Je respecte le matériel d'autrui.
- Je prends soin du matériel scolaire qui m'est prêté et je le remets en bon état.
- Je prends soin du mobilier et de l'équipement que j'utilise à l'école (bris, vol, vandalisme, graffiti interdit).
- J'utilise en tout temps le casier qui m'est assigné.

### E. Respect des règles en classe

- Je suis présent et j'arrive à l'heure à tous mes cours.
- Je suis assis à ma place avant la deuxième cloche.
- Je demeure assis à ma place jusqu'à la cloche indiquant la fin des cours.
- Je fais les travaux demandés et je les remets à temps.
- J'apporte tout le matériel nécessaire à chacun de mes cours.
- Je reprends les notes de cours et je m'informe des travaux à exécuter dès mon retour d'une absence.
- Je laisse mon sac à dos et mon sac à main ou tout objet similaire dans mon casier.
- Je laisse tout appareil électronique rangé et éteint tant que je suis en classe.

- Je laisse mon manteau, mon couvre-chef, mon sac à dos et mon sac à main dans mon casier.
- Je participe positivement à ma formation en adoptant un comportement qui favorise l'apprentissage.
- Je respecte les règles établies dans les cours.
- Lors d'une évaluation, seul le matériel autorisé par l'enseignant est permis sur mon bureau. Aucune forme de plagiat n'est tolérée.

#### **F. Respect de la sécurité**

- Je me déplace calmement dans l'école.
- Je me rends obligatoirement au salon étudiant pour les pauses.
- Toute activité à risque non supervisée est interdite.
- L'utilisation des planches et patins à roulettes est strictement interdite à l'intérieur.
- Je n'apporte aucun objet dangereux à l'école.
- Toute bataille, agression physique ou comportement violent est interdit.

#### **G. Respect de la loi**

- L'usage du tabac est interdit sur le terrain de l'école.
- La possession et la consommation d'alcool sont interdites en tout temps.
- Toute possession ou consommation de drogues ou de stupéfiants est interdite à l'école.
- La vente de drogues, de cigarettes et d'alcool est strictement interdite.

#### **H. Respect des règles concernant les endroits spécifiques**

- Je mange et bois uniquement à la cafétéria et au salon étudiant et je laisse l'endroit propre.
- Je respecte les règlements de la bibliothèque.
- Je respecte les règlements à la salle de douche et d'habillage.
- Je respecte les règlements dans les gymnases (y compris le port du costume d'éducation physique).
- Je respecte les règlements dans les locaux spécialisés (laboratoires informatiques, laboratoires de sciences, auditorium, locaux d'arts plastiques, gymnases, salle de conditionnement physique et local de musique).

**N. B. : L'élève respecte les règlements de l'école et les règlements spécifiques lors de certaines activités (soirées étudiantes, journées d'activités, stages, activités sportives, voyages, etc.)**

Dans le non-respect des règlements, des sanctions seront appliquées selon le système d'encadrement de l'école.

- Avertissement et rencontre individuelle
- Démarche préventive et communication aux parents
- Rapport disciplinaire
- Suspension à l'interne ou à l'externe
- Expulsion
- Tout autre moyen jugé pertinent

⇒ En tout temps, des mesures préventives pourront être intégrées à cette démarche d'encadrement, mesures visant à aider tout élève en difficulté (psychologie, psychoéducation, orientation, service social, éducation spécialisée, etc.).

⇒ En tout temps, la direction se réserve le droit d'intervenir et de modifier la séquence des interventions selon la gravité des écarts de conduite des élèves concernés.

**TOUS LES MEMBRES DU PERSONNEL  
SONT RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLES DE VIE  
EN CLASSE ET HORS CLASSE.**

## **ENCADREMENT DES ÉLÈVES ET ÉTUDE À L'ÉCOLE**

### **A) L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES**

L'enseignant demeure le premier responsable de l'encadrement de ses élèves. Ajoutons que l'encadrement des élèves est également assuré par des « enseignants-tuteurs », par des techniciens en éducation spécialisée, par des surveillants d'élèves et par des enseignants ressources travaillant afin d'assurer un suivi répondant aux besoins des élèves.

#### ENSEIGNANTS-TUTEURS

Pour assurer un suivi personnel et pédagogique des élèves, de première, deuxième secondaire, PRÉ-DEP et d'adaptation scolaire (CPP, FPT, CL), chaque classe a un enseignant-tuteur. Cet enseignant pourra vous contacter dès la rentrée scolaire et vous rencontrera lors de la rencontre prévue au calendrier le 18 septembre 2017 ou lors du plan d'intervention s'il y a lieu.

#### ENSEIGNANTS RESSOURCES

Une équipe d'enseignants ressources assumera différents rôles d'encadrement, de suivis personnalisés et de soutien académique aux élèves présentant certaines difficultés ou manifestant certains besoins.

#### TECHNICIENS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Des techniciens en éducation spécialisée seront présents au local Retrait et au local Inter. Ces services permettent d'accueillir les élèves en difficultés. De plus, ils pourront assurer un suivi et un soutien à tout jeune en besoin.

#### SURVEILLANTS D'ÉLÈVES

En plus des enseignants qui assument la surveillance des élèves à certains moments précis de la journée, des surveillants d'élèves sont affectés à différents endroits afin d'assurer l'encadrement, la sécurité des élèves et une présence éducative.

C'est également auprès d'eux que les élèves s'informeront et pourront récupérer, le cas échéant, les objets égarés ou encore régler des problèmes relatifs aux cadenas et vestiaires, faire ouvrir un local après avoir satisfait aux exigences requises en matière de prêt de locaux.

De plus, si vous avez rendez-vous avec la direction ou un membre du personnel, les surveillants d'élèves vous ouvriront la porte et vous dirigeront vers le secrétariat. Il est important de prendre rendez-vous au préalable à défaut de quoi, les surveillants vous refuseront l'accès à l'école.

Au besoin, les surveillants d'élèves dispenseront les premiers soins aux élèves.

### **B) MESURE DISCIPLINAIRE PROGRESSIVE**

Le suivi disciplinaire progressif est une stratégie d'intervention offrant à l'élève un encadrement personnalisé. C'est une démarche d'accompagnement lorsque l'élève éprouve des difficultés diverses à l'école.

Selon la situation ou l'écart de conduite, l'élève peut être retiré pour quelques minutes, pour la période ou pour l'ensemble de ses cours. Il est dirigé par l'enseignant vers un membre de l'équipe d'encadrement. Le tuteur est informé. L'enseignant complète un rapport disciplinaire et il informe les parents. La collaboration des parents ou de ceux qui les représentent est essentielle.

Au local Retrait et au local Inter, un intervenant amène l'élève à discuter et à réfléchir sur la situation afin d'éviter qu'elle ne se répète. On s'assure que la réintégration en classe se fasse harmonieusement.

Ainsi, dans une perspective éducative, le suivi disciplinaire progressif permet de résoudre en grande partie les problèmes rencontrés par certains élèves. De plus, ce suivi permet à l'élève d'assumer ses responsabilités à une étape ou l'autre de la démarche.

Pour tout manquement grave l'élève est référé à la direction; est considéré comme un manquement grave, un acte menaçant les droits collectifs, par exemple : activités reliées à la vente de drogue, immoralité, vol, voie de fait, vandalisme, fausse alarme, incitation au désordre, impolitesse grave.

Les conséquences vont de la suspension à la maison, à la demande d'expulsion de l'école. Pour plus de détails, consulter le site Web de l'école ou l'agenda de votre enfant.

### C) LA MOTIVATION DES ÉLÈVES

L'école récompense l'effort, le comportement et la réussite par divers moyens :

- Système de motivation personnalisé dans les classes et projets particuliers selon les besoins de la clientèle :
  - exposition et mise en valeur des travaux d'élèves
  - tournois sportifs
  - concerts, pièces de théâtre, danse, etc.
  - soirées de mérite en fin d'année scolaire (Gala des Samuel)

### D) ÉTUDE À L'ÉCOLE

L'élève inscrit à l'école secondaire Samuel-De Champlain doit réaliser des travaux scolaires qui demanderont en moyenne soixante minutes par jour. Afin de faciliter la réalisation des travaux et l'étude, l'élève est invité à se présenter à la bibliothèque.

De plus, des travaux réalisés à l'aide de l'informatique peuvent être faits au local prévu à cet effet entre 12 h 30 et 13 h 15.

### E) RÉCUPÉRATION

Plusieurs enseignants organisent de la récupération au besoin. Ces périodes se réalisent surtout pendant la période du dîner. L'élève qui désire bénéficier de ce service doit cependant démontrer une attitude positive pour l'apprentissage et répondre aux exigences du travail demandé en classe.

Il pourra, selon les besoins et les exigences de la promotion, être invité et convoqué à des cours de récupération ou de remédiation organisés en cours d'étape ou à la fin de celle-ci. Des coûts financiers y seront associés. Les cours seront dispensés si le nombre d'élèves inscrits est suffisant.

### F) CONSOMMATION DE TABAC ET VAPOTAGE

En juin 2005, l'Assemblée Nationale a adopté de nouvelles mesures législatives concernant l'usage du tabac. Il est totalement interdit de fumer et de vapoter sur les terrains de notre école (aires de détente, entrées, stationnement, abribus). Cette loi doit s'appliquer également pour tout événement en soirée ou en fin de semaine.

Pour l'aide afin de cesser de fumer : **Centre d'abandon du tabagisme** :

Téléphone: 1-866-jarrête (527-7383) Site internet : [www.jarrete.qc.ca](http://www.jarrete.qc.ca)

## G) AUTRES SERVICES OFFERTS AUX ÉLÈVES

### Vestiaires

Tous les élèves se voient attribuer un casier. Au deuxième cycle, les élèves doivent le partager avec une personne de leur choix. Il est important de cadenasser son casier même si aucun objet de valeur ne doit y être laissé. **L'école n'est pas responsable des vols, des pertes et des bris. L'élève ne peut changer de casier sans autorisation.**

### Infirmière scolaire

Le bureau de l'infirmière relevant du CLSC Orléans est situé au local **457**. Elle sera présente les lundis, mercredis et vendredis. Également, des trousse de premiers soins sont disponibles dans tous les endroits à risques plus élevés. Pour obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer au (418) 666-4500, poste 6026 Les informations données sur la fiche santé de votre enfant sont compilées par celle-ci et acheminées aux intervenants concernés.

### Repas

La cafétéria offre un repas complet (soupe, assiette principale, dessert et breuvage) au coût de 5,60 \$. Vous pouvez vous procurer des jetons (10 jetons : 55,00 \$) pour les repas. L'horaire est de **12 h 05 à 13 h 20**. Le comptoir *express* est ouvert le matin (8 h 30) et lors des pauses. Plusieurs fours micro-ondes sont à la disposition des élèves.

### Transport

L'organisation du transport relève de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries. L'école collabore à la correction de problèmes particuliers, mais il est préférable de communiquer directement avec le Service du transport de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries en composant le **(418) 821-4358**.

## LA VIE SCOLAIRE ET LES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

### LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET SOCIOCULTURELLES

<u>Responsable :</u>	Chantal Spina
<u>Responsable des sports</u>	Joannie Petitclerc
<u>Technicienne en loisirs :</u>	Marie-Josée Vallière
<u>Inscription :</u>	Septembre 2017
<u>Clientèle :</u>	Tous les élèves
<u>Types d'activités :</u>	Participatives, intra-muros et interscolaires

#### Intra-muros (gratuit)

Activités sportives à l'heure du dîner dans les disciplines suivantes : badminton, basket-ball, conditionnement physique, dek hockey, haltérophilie, mississippi, ping-pong, volley-ball et autres activités demandées par les élèves. Le laissez-passer est obligatoire afin d'avoir accès au bloc sportif et à la salle de conditionnement physique.

#### Interscolaires (de 200\$ à 300\$ selon l'implication dans le financement)

Activités sportives afin de représenter l'école dans les ligues interscolaires. Les pratiques se déroulent le midi, en fin d'après-midi ou en soirée. Les parties se déroulent le soir et la fin de semaine. Les disciplines suivantes sont retenues pour 2017-2018 : soccer intérieur et soccer extérieur, badminton, basketball, ultimate frisbee, cross country, pentathlon des neiges et hockey.

Les activités sportives se déroulent en présence d'enseignants ou de moniteurs qualifiés affectés à cette tâche.

En plus des activités sportives, l'élève est invité à s'inscrire à différentes activités socioculturelles qui se déroulent principalement à l'heure du dîner et parfois en soirée. En général, ces activités sont gratuites, mais pour certaines, un coût minime sera demandé.

#### **Voici les activités suggérées en 2017-2018 :**

Activités d'arts plastiques, Activités d'engagement communautaire, Activités scientifiques, Comité des finissants, Parlement étudiant, Danse, Harmonie, Informatique, Local l'Entracte, Radio étudiante, Théâtre...

Les élèves sont invités à s'inscrire aux activités parascolaires pendant la période du dîner.

Ils peuvent aussi bénéficier de la bibliothèque ou d'un local informatique pendant cette période. Il n'y a pas d'inscription pour ces services. Le local de L'Entracte est mis à la disposition des élèves du 1<sup>er</sup> cycle à l'heure du dîner.

**Les élèves qui quittent le terrain de l'école ou les élèves qui dînent à l'extérieur sont SOUS LA RESPONSABILITÉ des parents ou des détenteurs de l'autorité parentale. La direction de l'école n'assurera aucune surveillance pour les jeunes se rendant dîner aux Promenades Beauport.**

Nous vous invitons à communiquer avec l'école si vous vivez une problématique pendant cette période de la journée ou si vous questionnez l'emploi du temps de votre enfant. Nous pouvons vous aider à trouver des solutions.



# CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018

L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	
<b>AOÛT</b>					<b>SEPTEMBRE</b>					<b>OCTOBRE</b>					<b>NOVEMBRE</b>					
	1	2	3	4					1 <sup>2</sup>	2 <sup>3</sup>	3 <sup>4</sup>	4 <sup>5</sup>	5 <sup>6</sup>	6 <sup>7</sup>				1 <sup>5</sup>	2 <sup>6</sup>	3 <sup>7</sup>
7	8	9	10	11	④	5 <sup>3</sup>	6 <sup>4</sup>	7 <sup>5</sup>	8 <sup>6</sup>	⑨	10 <sup>8</sup>	11 <sup>9</sup>	12 <sup>1</sup>	13 <sup>2</sup>	6 <sup>8</sup>	7 <sup>9</sup>	8 <sup>1</sup>	9 <sup>2</sup>	10 <sup>3</sup>	
14	15	16	17	18	11 <sup>7</sup>	12 <sup>8</sup>	13 <sup>9</sup>	14 <sup>1</sup>	15 <sup>2</sup>	16 <sup>3</sup>	17 <sup>4</sup>	18 <sup>5E</sup>	19 <sup>6</sup>	20 <sup>7E</sup>	13 <sup>4</sup>	14 <sup>5</sup>	15 <sup>6</sup>	16 <sup>7</sup>	17 <sup>8</sup>	
21	22	23 <sup>A</sup>	24 <sup>A</sup>	25 <sup>A</sup>	18 <sup>3</sup>	19 <sup>4</sup>	20 <sup>5</sup>	21 <sup>6</sup>	22 <sup>A</sup>	23 <sup>8</sup>	24 <sup>9</sup>	25 <sup>1</sup>	26 <sup>2</sup>	27 <sup>A</sup>	20 <sup>9</sup>	21 <sup>1</sup>	22 <sup>2</sup>	23 <sup>3</sup>	24 <sup>A</sup>	
28 <sup>A</sup>	29 <sup>A</sup>	30 <sup>A</sup>	31 <sup>1</sup>		25 <sup>7</sup>	26 <sup>8</sup>	27 <sup>9</sup>	28 <sup>1</sup>	29 <sup>2</sup>	30 <sup>3</sup>	31 <sup>4</sup>				27 <sup>4</sup>	28 <sup>5</sup>	29 <sup>6</sup>	30 <sup>7</sup>		
7 jours					20 jours					21 jours					22 jours					
<b>DÉCEMBRE</b>					<b>JANVIER</b>					<b>FÉVRIER</b>					<b>MARS</b>					
				1 <sup>8</sup>	①	②	③	④	⑤				1 <sup>7</sup>	2 <sup>8</sup>				1 <sup>8</sup>	2 <sup>9</sup>	
4 <sup>9</sup>	5 <sup>1</sup>	6 <sup>2</sup>	7 <sup>3</sup>	8 <sup>1E</sup>	9 <sup>9</sup>	10 <sup>1</sup>	11 <sup>2</sup>	12 <sup>3</sup>		5 <sup>9</sup>	6 <sup>1</sup>	7 <sup>2</sup>	8 <sup>3</sup>	9 <sup>4</sup>	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	
11 <sup>4</sup>	12 <sup>5</sup>	13 <sup>6</sup>	14 <sup>7</sup>	15 <sup>1E</sup>	15 <sup>4</sup>	16 <sup>5</sup>	17 <sup>6</sup>	18 <sup>7</sup>	19 <sup>8</sup>	12 <sup>5</sup>	13 <sup>6</sup>	14 <sup>7</sup>	15 <sup>8</sup>	16 <sup>9</sup>	12 <sup>5</sup>	13 <sup>1</sup>	14 <sup>2</sup>	15 <sup>3</sup>	16 <sup>4</sup>	
18 <sup>2E</sup>	19 <sup>3E</sup>	20 <sup>4E</sup>	21 <sup>5E</sup>	22 <sup>8</sup>	22 <sup>9</sup>	23 <sup>1</sup>	24 <sup>2</sup>	25 <sup>3E</sup>	26 <sup>A</sup>	19 <sup>9</sup>	20 <sup>1</sup>	21 <sup>2</sup>	22 <sup>3</sup>	23 <sup>4</sup>	19 <sup>5</sup>	20 <sup>6</sup>	21 <sup>7</sup>	22 <sup>8</sup>	23 <sup>9</sup>	
②⑤	②⑥	②⑦	②⑧	②⑨	29 <sup>4</sup>	30 <sup>5</sup>	31 <sup>6</sup>			26 <sup>5</sup>	27 <sup>6</sup>	28 <sup>7</sup>			26 <sup>1</sup>	27 <sup>2</sup>	28 <sup>3E</sup>	29 <sup>4</sup>	③⑩	
16 jours					18 jours					20 jours					16 jours					
<b>AVRIL</b>					<b>MAI</b>					<b>JUIN</b>					<b>Légende</b>					
②	3 <sup>5</sup>	4 <sup>6</sup>	5 <sup>7</sup>	6 <sup>8</sup>	1 <sup>9</sup>	2 <sup>1</sup>	3 <sup>2E</sup>	4 <sup>*</sup>						1 <sup>A</sup>	○	Congé statutaire				
9 <sup>6E</sup>	10 <sup>7E</sup>	11 <sup>8E</sup>	12 <sup>9E</sup>	13 <sup>1E</sup>	7 <sup>3</sup>	8 <sup>4</sup>	9 <sup>5</sup>	10 <sup>6</sup>	11 <sup>*</sup>	4 <sup>1</sup>	5 <sup>2</sup>	6 <sup>3</sup>	7 <sup>4E</sup>	8 <sup>5</sup>	△	Journée pédagogique C.S.				
16 <sup>9</sup>	17 <sup>1</sup>	18 <sup>2</sup>	19 <sup>3</sup>	20 <sup>*</sup>	14 <sup>7</sup>	15 <sup>8</sup>	16 <sup>9E</sup>	17 <sup>1</sup>	18 <sup>A</sup>	11 <sup>6</sup>	12 <sup>7</sup>	13 <sup>8E</sup>	14 <sup>9E</sup>	15 <sup>1E</sup>	A	Journée d'accueil				
23 <sup>4</sup>	24 <sup>5</sup>	25 <sup>6</sup>	26 <sup>7</sup>	27 <sup>A</sup>	②①	22 <sup>2</sup>	23 <sup>3</sup>	24 <sup>4E</sup>	25 <sup>5</sup>	18 <sup>2E</sup>	19 <sup>3E</sup>	20 <sup>4E</sup>	21 <sup>5E</sup>	22 <sup>6E</sup>	E	Session d'examens				
30 <sup>8</sup>					28 <sup>6</sup>	29 <sup>7</sup>	30 <sup>8</sup>	31 <sup>9</sup>		②⑤	26 <sup>A</sup>	27 <sup>A</sup>	28	29	⌋	Fin d'étape				
20 jours					22 jours					18 jours					* Forces majeures (3)					

### Dates importantes :

- Assemblée générale des parents : 18 septembre 2017
- Première communication : 13 octobre 2017
- Rencontre de parents 1<sup>ère</sup> étape : 23-24 novembre 2017
- Rencontre de parents 2<sup>e</sup> étape : 22 février 2018

### Gel de cours pour évaluation :

- 18 octobre 2017 AM : anglais sec. 5
- 20 octobre 2017 AM : français sec. 4 et 5
- 25 janvier 2018 AM : mathématique sec. 1 à 5
- 28 mars 2018 AM : français sec. 3, 4 et 5
- 3 mai 2018 AM : français sec. 3-4
- 3 mai 2018 AM : français sec. 5 (examen du ministère)
- 16 mai 2018 AM : français sec. 1
- 16 mai 2018 AM : français sec. 2 (examen du ministère)
- 24 mai 2018 AM : mathématique sec. 1 à 5
- 7 juin 2018 AM : anglais sec. 5 (examen du ministère)
- 13 juin 2018 AM : mathématique TS et SN de sec. 4 (examen du ministère)
- 14 juin 2018 AM : sc. tech. et ATS de sec. 4 (examen du ministère)
- 18 juin 2018 AM : mathématique CST de sec. 4 (examen du ministère)

### Site Internet :

[ecolesamueldechamplain.ca](http://ecolesamueldechamplain.ca)

### Horaire des cours

Période 1 : 9h20 à 10h35  
 Période 2 : 10h50 à 12h05  
 Période 3 : 13h30 à 14h45  
 Période 4 : 15h à 16h15

### Absences et retards

Aviser le secrétariat  
 en appelant au  
 numéro :  
 (418) 666-4500,  
 poste 4947

